



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

automobiles

Question écrite n° 68522

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le coût des embouteillages pour l'économie de notre pays. Un récent article du Figaro révèle qu'une étude estime que les embouteillages de véhicules terrestres à moteur ont coûté 17 milliards d'euros à notre pays. Plus alarmant encore, cette étude prévoit que les bouchons coûteront, à l'horizon 2030, 22 milliards d'euros. Cette explosion s'explique notamment par l'augmentation du parc automobile qui comptera 35 millions de véhicules en 2030, contre 30,8 aujourd'hui, mais aussi par l'intensification du trafic avec une hausse de 14 % en 15 ans et l'accroissement de la population de 7 %, passant de 64 millions de personnes en 2013 à 72 millions en 2030. Cette augmentation aura de graves conséquences pour l'économie et l'environnement. En effet, à titre d'exemple, l'impact des bouchons passera de 2 883 euros par Parisien en 2013 à 4 123 euros en 2030. Le transport de marchandises devenant plus *de facto* plus cher, une répercussion sur les prix des produits de grande consommation sera donc à prévoir. Cette étude prouve l'échec des politiques de restriction d'accès aux villes par les véhicules particuliers menées au profit des transports en commun, car entre 2013 et 2030, les émissions de CO2 devraient augmenter de 13 % en France. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de d'éviter de ne pas répercuter ces surcoûts sur le pouvoir d'achat des ménages.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à la transition énergétique adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale comporte un chapitre III « développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé » dont la mise en oeuvre contribuera à une meilleure qualité des transports et de l'environnement. La ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie a également organisé une table ronde portant sur les transports et la mobilité dans le cadre de la conférence environnementale 2014. Les nombreux participants à cette table ronde ont pu exprimer leurs attentes sur ces sujets et faire des propositions au Gouvernement. La feuille de route du 4 février 2015 prévoit diverses mesures d'encouragement à la mobilité propre. Parmi les premières mesures, on peut citer les résultats du troisième appel à projets portant sur les transports collectifs en site propre qui permettent de remplacer l'équivalent de nombreux véhicules particuliers contribuant à la congestion, tout en proposant une meilleure performance environnementale et une meilleure accessibilité des villes. Les projets retenus représentent globalement 5,2 milliards d'investissements publics, et sont portés par 70 autorités organisatrices de transport en France métropolitaine et dans les collectivités d'Outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68522

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9423

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4373